

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 février 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Points 17 et 18 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Lettres identiques datées du 27 février 2008, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 27 février 2008

Excellence,

C'est avec une vive inquiétude que je tiens à vous informer que M. Roni Yihye, un homme de 47 ans père de quatre enfants, a été tué aujourd'hui sur un parking à proximité du Collège Sapir dans le sud d'Israël, par une roquette Qassam tirée par des terroristes palestiniens à partir de la bande de Gaza. Pas moins de 22 roquettes ont été tirées pendant la journée, frappant la ville de Sderot et ses environs. Une série de 11 roquettes vient d'être tirée en l'espace de moins de cinq minutes. L'organisation terroriste Hamas en revendique la responsabilité.

Les tirs de roquettes Qassam d'aujourd'hui suivent de quelques jours à peine un tir de roquette Qassam par des terroristes palestiniens qui a blessé Yossi Haimov, 10 ans, lundi dernier 25 février à Sderot. La roquette s'est abattue dans la cour de la maison d'un ami où jouaient Yossi et Maria, sa sœur, 8 ans.

Il ne faudrait pas prendre pour une procédure de pure routine l'information que ma délégation est contrainte de vous transmettre avec une régularité alarmante sur ces attentats terroristes palestiniens. Le terrorisme palestinien est tout sauf insignifiant; c'est une force de mort aux effets dévastateurs bien concrets. Jamais le

Son Excellence
Monsieur Ban Ki-moon
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
New York



terrorisme palestinien ne pourra ni se justifier ni s'expliquer, surtout si on dresse des parallèles et appelle à la parité comme cela s'est fait dernièrement. Les menaces qui pèsent sur la sécurité d'Israël tiennent à ce que des terroristes armés comme le Hamas et d'autres organisations terroristes palestiniennes prennent intentionnellement pour cibles des civils israéliens. L'État d'Israël se voit donc contraint de prendre la défense de ses citoyens, et continuera de le faire, comme l'Article 51 de la Charte lui en reconnaît le droit inhérent à l'instar de toute autre nation. Les tirs de roquettes du Hamas visant des civils israéliens à partir de régions peuplées de Palestiniens constituent un crime de guerre qui porte atteinte aux Israéliens comme aux Palestiniens. Alors qu'Israël fait le nécessaire pour protéger toutes les populations civiles et répondre à leurs besoins humanitaires, le Hamas fait le nécessaire pour causer le plus de victimes et de destructions possible. Qui plus est, les terroristes palestiniens comme le Hamas jouissent du soutien sans réserve de certains États, en violation du droit international.

Les tirs aveugles et incessants de roquettes Qassam font des ravages insupportables dans la population civile du sud d'Israël, où ils ont causé une grave crise humanitaire. La sécurité et la stabilité de tous les citoyens de notre région demeureront menacées tant que le terrorisme palestinien ne reculera pas. C'est pourquoi les dirigeants palestiniens doivent mettre un terme à la violence, démanteler les infrastructures terroristes, en finir avec le cycle de l'impunité et traduire les terroristes en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 17 et 18 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Daniel Carmon